

Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) /

Membre du service départemental Ecole inclusive

MISSIONS

➤ Concernant la CDOEA :

Les principales missions sont :

- Le suivi des appels téléphoniques, des courriers et des courriels,
- L'organisation et la planification des réunions de la commission,
- La constitution des dossiers de saisine,
- La présentation des dossiers lors des commissions,
- Le classement des dossiers,
- Le suivi des effectifs dans les SGPAa en liaison avec les services de la DSDEN,
- La liaison avec les partenaires (institutionnels ou autres).

➤ Concernant le service départemental Ecole inclusive :

Les principales missions sont :

- Gérer la cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap.
- Participer à la sécurisation et à la personnalisation des parcours de formation de tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Dans le cadre de cette mission, une attention particulière sera portée aux élèves à haut potentiel (EHP).

PROFIL

L'enseignant, coordonnateur de la CDOEA et membre de l'équipe départementale Ecole inclusive, doit faire preuve :

- d'une connaissance assurée du système éducatif et de la politique inclusive ;
- d'une bonne connaissance de la SEGPA et des modalités d'orientation vers l'Enseignement Général et Professionnel Adapté ;
- d'une maîtrise des mesures d'aide à la compensation du handicap et d'orientation vers la MDPH ;
- d'une bonne connaissance des textes relatifs aux élèves à haut potentiels (EHP) ;
- d'un grand sens des relations humaines et de la communication ;
- d'une aptitude au travail en équipe et avec des partenaires variés ;
- de qualités de rigueur et d'organisation.
- d'une capacité à analyser, à formuler des propositions et à organiser des synthèses
- de capacités d'adaptation

CARACTERISTIQUES DU POSTE

Ce poste qui est un équivalent temps plein est réservé aux professeurs titulaires d'un CAPPEI (ou son équivalent). Un module de professionnalisation dans l'emploi « enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) » est souhaitable.

Il requiert une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication et quelques notions de bureautique.

Les premiers interlocuteurs de l'enseignant sont les inspecteurs, conseillers techniques Ecole inclusive auprès du DASEN des Pyrénées Atlantiques.

L'enseignant coordonnateur de la CDOEA et membre du service départemental Ecole inclusive est fonctionnellement rattaché auprès de l'inspecteur, conseiller technique Ecole inclusive, affecté au secteur Ouest du département (Ecole des Arènes -6410 Bayonne).